



Déclaration préalable CHSCT 18 octobre 2018

Nous tenons à commencer ce premier CHSCT de l'année en souhaitant la bienvenue à Monsieur Bourne-Branchu, nouveau DASEN du Tarn, ainsi qu'aux nouveaux membres du CHSCT.

Nous espérons que nous pourrons continuer le travail entamé les années précédentes, notamment concernant l'étude systématique des registres. Elle doit nous permettre de mettre en lumière les actions de prévention primaire à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des personnels, conformément à l'axe 1 des orientations stratégiques ministérielles et du programme départemental d'actions de prévention des risques.

Nous souhaitons d'ailleurs signaler que, malgré la formation des chefs d'établissement déjà mise en place à ce jour, les outils à la disposition des personnels pour signaler leurs problématiques concernant la santé et les conditions de travail restent méconnus :

- les registres ne sont pas suffisamment connus
- les conditions de disponibilité des registres ne sont pas toujours satisfaisantes (absence des registres ou difficulté d'accès)
- les inscriptions ne donnent pas systématiquement lieu à une réponse du chef de service
- les inscriptions ne sont pas systématiquement remontées par le chef de service
- le réseau PAS n'est pas suffisamment connu

Nous rappelons que tous les personnels doivent s'approprier ces outils au service de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, que la hiérarchie doit inciter les agents à les utiliser afin que nous puissions élaborer un plan de prévention départemental au plus près des besoins des collègues. Une inscription sur le registre n'est pas une mise en cause ni de la hiérarchie, ni des personnels administratifs qui font au mieux avec les moyens mis à leur disposition, mais la mise en avant d'un problème d'organisation du travail qu'ensemble nous devons signaler pour trouver des solutions dans un but de prévention primaire.

Nous souhaitons rappeler ici que les orientations stratégiques ministérielles demande à ce qu'une attention particulière soit accordée à la quotité de temps de travail que les assistants de prévention doivent consacrer à leur mission, quotité qui pourrait être a minima d'une journée par semaine, soit 20 % du temps de travail. Nous espérons donc que notre académie respecte cette recommandation.

Concernant la médecine de prévention, nous tenons à signaler une nouvelle fois que, malgré le travail des personnels qui font au mieux avec les moyens notamment humain à leur disposition, le manque de personnels assurant ces missions ne leur permet pas d'intervenir sur l'ensemble de leur champ d'actions.

Pour finir, nous souhaitons que, comme cela avait été décidé au moment de sa création, l'enquête SEGPA soit rapidement opérationnelle pour diffusion et réponse des collègues avant analyse des réponses et suites à donner.